de Toscane n'a pas encore statué sur la démission que M. de Testa donne de ses fonctions de chancelier de cette nation à Constantinople, lors de son départ pour l'Italie.

— Par suite du mauvais état de sa santé, le Patriarche arménien catholique, Mgr Antoine Kassouni, a donné mercredi dernier, la démission de ses fonctions, sur laquelle la Porte n'a pas encore statué.

— Comme la flotte ottomane, qui se trouve dans la Méditerranée, n'a pas encore reçu l'ordre de rentrer dans le port, il est à présumer qu'elle passera l'hiver dans les parages de l'Archipel.

— Nous avons déjà eu occasion de dire que l'on construisait dans les chantiers de l'Arsenal deux frégates à vapeur. Le travail de ces steamers est aux trois quarts fini, et S. A. Méhémet-Ali pacha, ministre de la marine, en presse l'achèvement d'une manière très active. L'une de ces deux frégates, qui sera commandée par Ahmed bey, se nommera *Sultan-Ondé*, et l'autre *Frère-Bahri*, sous le commandement de Moustafa bey.

— Le bateau à vapeur de l'état russe en station, le *Bohnia*, commandé par le capitaine Pirogovitch, part aujourd'hui pour Varna.

— M. Camille Rogier, directeur des postes françaises à Beyrouth, arrivé à Constantinople par l'avant-dernier paquebot-poste, a été reçu samedi 22 en audience particulière par S. M. I. le Sultan. M. Rogier avait présenté à S. M. un exemplaire de son magnifique ouvrage sur la Turquie; le Sultan l'a accueilli avec la bienveillance qui distingue S. M. et lui a exprimé tout le plaisir qu'il avait éprouvé en parcourant les pages de son livre. En témoignage de sa haute satisfaction, Sa Majesté lui a remis une bague enrichie de brilliants. M. Camille Rogier qui se rend à son poste, partira par le paquebot du 25.

— Les Français et protégés de France, en résidence ou de passage à Constantinople, sont prévenus qu'une messe solennelle sera célébrée dimanche, 10 décembre, à 10 heures du matin, dans l'église de St-Louis, à l'occasion de la promulgation de la constitution de la République française. On se réunira à 9 heures et demie, au palais de la légation, d'où l'on se rendra à l'église après la lecture de la constitution.

— Le bruit s'était répandu, ces jours derniers, à Constantinople, qu'une collision avait eu lieu à Craiova (petite Valachie), entre les troupes russes et les troupes ottomanes. Les dernières lettres que nous avons reçues de Bucharest, ne font aucune mention de ce bruit que nous croyons sans fondement.

—Une personne qui a séjourné en Orient et qui est apte à juger de l'instruction publique, nous écrit de Paris à la date du 17 novembre dernier, les réflexions suivantes sur l'Institut-Arménien, établi il y a quelques années dans cette capitale :

« J'ai visité le collége ou l'Institut-Arménien dont on m'avait parlé plusieurs fois à Constantinople, et je vous dirai franchement ce que j'en pense dans l'intérêt des parents qui envoient leurs enfants et pour le bien de ceux-ci, également, je l'espère. Quel a été mon étonnement, à mon entrée dans la maison, de trouver tous les élèves seuls, sans surveillant, les grands salles avec les petits, courant à droite et à gauche et faisant à peu près ce qu'ils veulent. Cela seul vous indiquera les défauts d'un tel système d'éducation que ces mêmes enfans, à leur retour, ne manqueront pas de vous produire en eux, comme un échantillon de l'éducation française. Cependant pour l'honneur de la maison dont ils dépendent, je dois avouer qu'elles ont de l'ordre et de la discipline, et je m'étonne qu'on ne les prenne point pour modèles. Autre observation: Les enfans, dit-on, viennent à Paris pour apprendre le Français, et ici dans la réalité, il continuent à ne parler entre eux que l'Arménien ou le Turc. J'en ai trouvé qui, après deux ans de séjour, en savent moins qu'à Constantinople même : près quelques mois d'étude..... je suis fâché d'être obligé de donner de si tristes renseignements, mais dans l'intérêt général, j'ai cru devoir dire la vérité. »

— On lit dans les journaux de Paris une nouvelle fort triste relativement à M. Hommaire de Hell qui était à Constantinople il y a près de deux ans. D'après ces journaux, ce savant, chargé d'une mission scientifique en Perse, par le gouvernement français, serait mort à Ispahan à la suite d'une fièvre putride. Nous aimons à penser que cette nouvelle n'est pas exacte.

— Quelques instans avant la sortie de S. M. le Sultan du théâtre Naum, une énorme balustrade en fonte, qui était posée depuis quelques jours sur la façade d'une maison nouvellement construite non loin de la pharmacie en marbre, au haut de la rue de Péra, est tombée dans la rue, et a failli écraser des personnes qui passaient en ce moment. Nous signalons ce fait à la police locale, afin qu'elle surveille ces sortes de travaux et qu'elle s'assure de leur solidité. Tout ce qui offre danger dans les rues est de son ressort, et elle a le droit d'exiger que tout le monde se conforme à ses prescriptions lorsqu'il s'agit surtout de la vie des hommes.

— Aujourd'hui, vers trois heures du matin, une tempête des plus effroyables a éclaté sur Constantinople. Le vent du sud soufflait avec une telle force, que les tuiles des toitures, les gouttières, les tuyaux des poêles étaient enlevés et tombaient avec fracas dans les rues. Les maisons ébranlées sur leurs fondemens. Nous apprendrons sans doute que cette tempête, qui a duré une partie de la journée, aura causé des sinistres en mer.

— Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, qu'au moment où nous mettions sous presse, le feu venait de se déclarer dans une maison du quartier de Djoubali, à Constantinople. Grâce à la rapidité des secours, on a pu se garantir de ce côté-là du danger, et il n'y a eu de consumé que la maison où l'incendie avait éclaté.

— A San-Stefano, au commencement de la semaine qui vient de s'écouler, M. Parsigli, intentant de la maison de M. Boghos-Dadian, fut réveillé en sursaut vers 1 heure du matin par un bruit qu'il entendit dans sa maison; s'étant levé, il aperçut un individu tenant une chandelle à la main; il alla vers la fenêtre pour appeler du secours, et resta tout interdit en voyant un autre individu qui lui présente le canon d'un pistolet en lui faisant signe de se taire; il alla vers une autre croisée, même chose; il monta alors à la chambre supérieure pour y prendre ses pistolets. Les voleurs ayant alors ouvert la porte de la maison, s'enfuirent emportant un plateau et une aiguière avec les zarfs en argent. M. Parsigli étant descendu, s'aperçut que les voleurs avaient fait un trou dans le mur pour pénétrer dans la maison.

Le jour suivant le Tomrouk-agas et plusieurs cavass se rendirent à San-Stefano pour prendre des informations et tâcher de découvrir les malfaiteurs qui l'on soupçonne être des Croates.

— On lit dans la *Sentinelle* de Toulon du 8 novembre :

« Le *Cameléon*, voyageur de Tunis, apporte, dit-on, de fâcheuses nouvelles de cette régence. Il paraîtrait que des difficultés sérieuses se seraient élevées entre le bey et notre représentant, au point de compromettre la bonne intelligence qui régnait entre les deux pays. »

— On écrit de Toulon, le 6 novembre :

« Il paraît certain aujourd'hui qu'une notable partie de l'escadre de la Méditerranée viendra hiverner dans notre port. Les vaisseaux à trois ponts l'*Océan* est déjà arrivé, le vaisseau à trois ponts le *Souverain*, le vaisseau le *Jupiter* et plusieurs bâtimens à vapeur faisant partie de l'escadre ont dû recevoir l'ordre égal ment de rallier le port de Toulon.

« M. le vice-amiral Baudin aurait demandé cependant prolonger son séjour sur les côtes d'Italie, avec les vaisseaux le *Friedland*, à trois ponts, le *Jemmapes*, l'*Hercule*, l'*Inflexible* et quelques bâtimens à vapeur.

« L'escadre anglaise de la Méditerranée va recevoir des renforts. On annonce dernièrement, à Malte, la prochaine arrivée des vaisseaux le *Caledonia*, le *Prince Regent* et le *Bellérophon*. En outre, le *Saint-Vincent*, de 120 canons, monté par l'amiral sir Charles Napier, se rendrait à Lisbonne, pour de là passer, au besoin, dans la Méditerranée. »

— La semaine dernière, un des moulins à poudre de Vincennes a sauté en l'air. Les informations ont pris la détonation a été très forte et l'explosion a totalement détruit cet établissement.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

L'Assemblée nationale discute le budget au milieu de la tranquillité publique, et si ce n'était la vive polémique qui s'est engagée entre les divers organes de la presse de Paris et des provinces depuis quelque temps, sur le mérite des deux candidats les plus sérieux à la présidence de la République, MM. Cavaignac et Louis Napoléon, on se croirait en France presque revenu au temps où la confiance sollicitait partout avec succès l'emploi des capitaux. Après l'élection du président, qui doit avoir lieu le 10 de ce mois, la fin du provisoire mettra fin aux incertitudes, et tout fait espérer pour cette époque la reprise des affaires. S'il faut s'en rapporter aux dernières nouvelles de France, les chances en faveur de la nomination du général Cavaignac se seraient accrues dans une notable proportion, tandis que celles de son compétiteur auraient diminué.

A l'occasion de la proclamation de la constitution, le général a adressé à tous les fonctionnaires civils et militaires, une circulaire très remarquable que le *National* du 12 novembre apprécie ainsi :

« Nous considérons la circulaire de M. le général Cavaignac aux fonctionnaires du gouvernement, comme la plus convenable et la meilleure profession de foi qu'il pût faire. La France a le droit de savoir quels sont les sentimens, quels sont les principes de l'homme auquel elle pourrait déléguer une partie de sa souveraineté. M. Cavaignac répond nettement, hardiment. Son drapeau est celui de la République. Il n'en a pas, et il n'en aura jamais d'autre. Cette République, la constituant, la fonde les bases, établi les assises, élevé le couronnement. Tout notre régime démocratique repose sur le principe du suffrage universel. Y toucher, ce serait détruire l'édifice et rouvrir la carrière aux révolutions. »

Conformément à l'annonce qui en avait été faite, la fête de la constitution, a été célébrée à Paris le 12 novembre. Le journal que nous venons de citer en rend compte en ces termes :

« La Constitution de la République a reçu aujourd'hui, dans une grande fête populaire, une solennelle consécration. La garde nationale de Paris et de la banlieue, des détachemens nombreux de celle des départemens, l'armée, la garde mobile, la magistrature, les corps administratifs et savans, tout ce qui constitue le peuple, en un mot, et participe des grandeur et de sa puissance, était réuni sur la place de la Révolution. Tous y étaient attirés par le désir d'assister à l'un des plus grands actes politiques qui se soient accomplis depuis le 24 février.

« Nous avons eu, en effet, des les premiers jours de la République, des fêtes aussi nombreuses, plus vives, plus animées peut-être, que celle qui a été célébrée ce matin; mais si ne nous avait pas encore été donné de contempler un spectacle aussi majestueux et aussi sévère. La où il y avait de l'animation actuelle, il y avait, en effet, une sorte de bruit. L'entraînement faisait place à la réflexion, et l'on eût dit, à voir cette masse innombrable de citoyens se presser, malgré la saison rigoureuse, au pied de l'autel où les ministres de Dieu bénissaient le pacte national, que chacun d'eux oubliant nos vieilles discordes y venait jurer fidélité à la loi commune.

Aucun accident, cependant, en effet, ne saurait animer les hommes honnêtes. La constitution la plus démocratique du monde entier vient d'être votée par une Assemblée nationale, expression sincère et réelle du suffrage universel, c'est-à-dire de la volonté de tous. Cette constitution, longuement élaborée, termine les révolutions diverses qui nous y ont progressivement amenés. Quel est celui de nous qui ne s'y rallierait sans arrière-pensée et qui, après avoir songé à la grandeur politique de la patrie, ne voudrait travailler désormais à son développement et à sa prospérité?

« Du reste, et c'est un hommage que nous nous plaisons à rendre au pays, l'empressement de tous les citoyens à la fête de la constitution, qu'ils vinssent de la province ou de Paris, témoigne assez de leur dévouement à la chose publique. Malgré les premières rigueurs de l'hiver, le tambour n'a pas eu grand'peine à réunir sous un même drapeau gardes nationaux et soldats. Dès huit heures du matin, chacun était à son poste, et le programme officiel a été scrupuleusement suivi.

« C'est en présence de toutes ces pompes, du haut de l'estrade centrale, sur laquelle était écrite la parole évangélique et républicaine : *Aimez-vous les uns les autres*, que M. Marrast, ayant à sa droite le président du pouvoir exécutif et autour de lui les différens ministres, a lu à haute voix la constitution. Nous renoncons à décrire l'effet formidable qu'a produit à la fin de cette lecture, écoutée dans un recueillement profond, le cri de *Vive la République!* répété par deux cent mille voix. »

Voici le procès-verbal de la promulgation solennelle de la constitution :

« Ce 12 novembre de l'année 1848, conformément au programme arrêté pour la cérémonie de l'inauguration de la constitution;

« Nous, Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale;

« Accompagné des membres du pouvoir exécutif, des vice-présidens, des secrétaires, des questeurs de l'Assemblée et des représentans du peuple;

« Avons quitté, à neuf heures du matin, le palais de l'Assemblée nationale, pour nous rendre sur la place de la Concorde, où nous nous sommes trouvés au milieu des députations de tous les grands corps de l'état, de celles des gardes nationales des départemens et de Paris, et de celles des différens corps de l'armée. Un amphithéâtre avait été disposé pour recevoir les membres de la représentation nationale.

« A neuf heures et demi, après l'arrivée de Mgr l'archevêque de Paris accompagné des évêques d'Orléans, de Quimper et de Langres, représentans du peuple, de l'évêque de Pella et d'un nombreux clergé, nous avons pris place sur une estrade installée au pied de l'autel où le clergé devait officier.

« Là, ayant à nos côtés M. le président du conseil et M. le ministre de la justice;

« Entouré des autres membres du pouvoir exécutif, des vice-présidens, secrétaires et questeurs de l'Assemblée nationale;

« En présence du peuple, des grands corps de l'état, des gardes nationales, de l'armée;

« Conformément et de l'article 6 du décret du 28 octobre 1848, qui réserve au président de l'Assemblée nationale le droit de promulgation;

« Et conformément au décret du 4 novembre 1848, qui a prescrit les formes selon lesquelles seront promulguées la constitution de la République française;

« Avons, à haute voix, donné lecture de la Constitution adoptée par l'Assemblée nationale, en séance publique, à Paris, le 4 du même mois de novembre.

« Après avoir lu la Constitution, nous l'avons remise de nos mains à M. le ministre de la justice, pour qu'il y attachât les sceaux de l'Etat.

« Mgr l'archevêque de Paris nous ayant invité à prendre place sous le dais qui surmontait l'autel, nous y sommes monté avec les membres du pouvoir exécutif et du bureau de l'Assemblée, et avons assisté au *Te Deum*, qui a été suivi du *Domine salvum fac Rempublicam*.

« A onze heures, le cortége s'étant retiré, nous nous sommes transporté au bas des degrés de l'estrade avec M. le président du conseil, MM. les ministres, MM. les membres du bureau de l'Assemblée et un grand nombre de représentans du peuple.

« Là, nous avons assisté au défilé des gardes nationales et des troupes, qui a eu lieu aux cris mille fois répétés de : *Vive la République!* Ce défilé a duré plus de trois heures.

« Et de tous ces faits, il a été dressé procès-verbal; nous y avons apposé notre signature et avons invité à signer, avec tous les membres du bureau de l'Assemblée, M. le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif; MM. les ministres de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics, du commerce et de l'agriculture, des finances. »

Dans la séance du 9 novembre, M. Marrast a donné lecture du rapport de la commission de constitution que l'Assemblée avait chargée du soin de désigner les lois organiques que l'Assemblée actuelle devra voter. D'après l'avis de la commission, ces lois devraient être les suivantes : 1° loi sur la responsabilité des dépositaires du pouvoir exécutif; 2° loi sur le conseil d'Etat; 3° loi électorale; 4° loi d'organisation départementale et communale; 5° loi sur l'organisation judiciaire; 6° loi sur l'enseignement; 7° loi sur l'armée et la force publique; 8° loi sur la presse; 9° loi sur l'état de siége. La chambre a décidé que ce rapport serait discuté immédiatement après le budget.

Dans la séance du 14, M. Marrast a été réélu président de l'Assemblée nationale à une majorité considérable.

ANGLETERRE.

Les nouvelles reçues de l'Irlande, dit le *Journal des Débats*, ont excité une assez grande sensation; il paraîtrait que plusieurs districts du sud sont dans un état de quasi-rébellion occasionné particulièrement par les retards apportés au jugement des prévenus par les conseillers de la couronne. On blâme surtout les ministres de S. M. de n'avoir pas adopté des mesures plus efficaces pour prévenir le retour des fâcheuses circonstances dont l'Irlande vient d'être le théâtre, c'est-à-dire que le pays eût dû immédiatement être placé sous le régime de la loi martiale.

Le *Standard* dit qu'une tentative d'évasion aurait été organisée en faveur de M. O'Brien et de ses amis. Dix-sept complices de ce projet ont été arrêtés près de Clonmel.

On lit dans le *Morning-Chronicle* du 10 novembre :

« Jeudi soir, sir James Duke, le nouveau lord-maire, a donné à Guildhall un grand dîner, auquel avait été invité M. G. de Beaumont, ministre de France en Angleterre. Après la santé de la reine, du prince Albert et de la famille royale, plusieurs toasts ont été portés, et enfin le lord-maire a prié l'Assemblée de se joindre à lui pour donner une marque de respect aux représentans des puissances étrangères qui honoraient le banquet de leur présence. Sir James Duke, dans son discours, a surtout insisté sur le plaisir que devait ressentir l'ensemble d'avoir dans son sein le ministre de France qui est aimé de l'amitié la plus cordiale pour l'Angleterre.

« Le nom de M. Beaumont ayant été couvert d'applaudissemens, le lord-maire a ajouté qu'il était heureux de voir l'accueil fait à un homme aussi distingué, et qu'il l'assurait, au nom des habitans de Londres, que sans émettre aucune opinion sur la forme du gouvernement de la France, on que tout autre pays pourrait adopter, il était jaloux d'entretenir avec tous les peuples des rapports de vive amitié; que c'était le moment où la France et l'Angleterre avaient le plus besoin d'être unies, et qu'il était sûr que le lord ministre des affaires étrangères partageait son opinion à ce sujet. Il avait eu avec plaisir la visite des gardes nationaux, parce qu'elle avait prouvé le dévouement des deux peuples d'entretenir des relations amicales.

M. de Beaumont a répondu en ces termes :

« Mylord, appelé comme doyen à l'honneur de prendre la parole au nom de mes collègues du corps diplomatique, je saisis cette première occasion de vous témoigner, ainsi qu'à toute l'assistance, mes remercîmens pour l'accueil que mes collègues ont reçu dernièrement de moi. En ouvrant ses rivages aux Français, l'Angleterre a bien fait dans son intérêt. Un noble pays comme elle n'a besoin pour être admiré et heni que d'être connu La meilleure réponse qu'elle peut faire aux injustes préjugés, qui du reste s'évanouissent tous les jours, c'est de se montrer à tous les yeux. Puisse, mylord, l'Europe jouir de cette entente mutuelle qui est sera toujours la plus sûre garantie de la paix du monde! Car, ni en Angleterre, ni en France, nous n'avons plus l'idée que la prospérité de l'un des deux pays n'existe qu'aux dépens de celle de l'autre.

« Nous pensons au contraire que la meilleure garantie du bonheur de l'un est le bonheur de tous. Permettez-moi de terminer, en vous priant d'excuser mon mauvais anglais, et de vous dire que pour mes compatriotes ce sera un jour très heureux et délicieux que celui où une visite très désirée des Anglais à Paris donnera à l'occasion d'exprimer mieux que je ne le fais par de vaines paroles les sentimens de reconnaissance et de sympathie qu'ils entretiennent pour toute l'Angleterre, et en particulier pour la ville de Londres. » (Applaudissemens.)

Parmi les convives, on remarquait le marquis de Lansdowne, lord Palmerston, les secrétaires de la légation de M. de Beaumont, le baron Rothschild. Lord John Russel n'avait pu assister au banquet, par suite d'une indisposition.

AUTRICHE.

Relativement à la marche des troupes impériales contre les Hongrois, voici ce qu'on mande de Vienne à la *Gazette de Silésie* :

« On parle de grands préparatifs de défense qui se font à Pesth, et Kossouth, au dire des Magyars, doit reparaître de nouveau à la tête de 70,000 hommes sur la Leitha. On qu'il y a de certain, c'est que l'armée impériale, commandée par le prince de Windschgratz et Jellachich, s'avance de Vienne, pendant que d'autres généraux agiront dans le sud de la Hongrie. On évalue l'armée impériale employée dans cette direction à plus de 100,000 hommes. Ainsi toutes les flottures européennes auxquelles se livrent les unis de la tierement démolis, la plus belle rue est en feu.

« Durant le bombardement, une masse de paysans armés s'est approchée de la ville. Ils ont envoyé une députation de 50 d'entre eux au général Hammerstein, pour lui dire que 100,000 des leurs seraient à ses ordres. Le général n'a pas accepté leur offre.

« Au départ du courrier la ville capitulait. »

Les nouvelles suivantes nous ont été apportées par le bateau à vapeur de Trieste arrivé vendredi dernier :

Le *Journal du Lloyd Autrichien* du 14 dit que le nouveau ministère autrichien serait composé de la manière suivante : — Président et ministre des affaires étrangères, le prince Félix Schwartzenberg; ministre de l'intérieur, le comte Français Stadion; ministre de la guerre, le major baron de Cordon; ministre des finances, le baron de Krauss; ministre des travaux publics et du commerce, M. de Bruck de Trieste; ministre de l'agriculture, M. Thierfeld, député de la Styrie. — Après le refus du conseiller aulique Chequier, le docteur Bach aurait consenti à accepter le portefeuille de la justice.

Le général Franck a été nommé commandant de Vienne après le départ du général baron de Cordon, qui s'est rendu à Olmütz pour prendre le portefeuille de la guerre.

On a découvert à Agram un complot qui a mis sur la trace des menées que le ministre hongrois Kossuth avait nouées jusque dans cette ville.

On écrit de Fiume, le 16 novembre, au *Correspondant Autrichien* :

« Le corps du lieutenant-maréchal Dahlen, après avoir traversé la Mur, s'avance victorieux vers la Hongrie. Le bas s'est aussi acheminé le 13 vers Buda-Pesth avec un corps d'armée de 60 mille hommes, divisé en 4 colonnes : la première sera commandée par le bas lui-même, la seconde par le prince de Bass, la troisième par le général Serbelioni, et la quatrième, dit-on par le général de Welden. »

On écrit de Vienne, le 18 :

« Des voyageurs venus hier de la Hongrie rapportent que le général Simonich, qui s'était retiré vers Tyrnau, a battu les Hongrois. On disait que Presbourg avait déjà été atteint et même pris. Cette dernière nouvelle est douteuse. Les communications avec la Hongrie sont maintenant tout-à-fait interrompues. Le ministre de la guerre hongrois Messaros est arrivé à Vienne et doit repartir pour Olmütz.

Les avant-postes du corps d'armée qui est dans les environs de Bruck, sur la Leitha, arrivaient, aux dernières dates, jusqu'à Wolfsthal près de Presbourg.

Un corps de troupes de 5 à 6,000 Slaves, commandé par le général Roth, ayant été entouré par des forces supérieures hongroises, a dû capituler. On accuse ce général de trahison.

On écrit d'Olmütz le 3 novembre :

« Les nouvelles relatives au soulèvement des paysans dans les districts allemands de la Silésie, deviennent chaque jour plus terribles. On y est témoin de scènes écrites que lors de la révolution de la Galitie en 1846. Les riches et leurs employés prirent sont massacrés dans leur vie, et le peuple des campagnes ne fait que demander aux autorités impériales de l'argent et toujours de l'argent. La troupe partie de Troppau pour réprimer ces mouvemens n'a pu rien faire jusqu'ici. La flamme croît et devient de plus en plus ardente. Des républicains venus d'un côté de Vienne, de l'autre de la Pologne, soufflent à tous de toute leur force. »

PRUSSE.

Le roi a publié une proclamation au peuple prussien pour le rassurer sur le sort des libertés accordées ou conquises en mars, et l'avertir en même temps de ne pas aller sur une pente qui conduirait à l'abîme.

Le *Moniteur prussien* du 12 novembre contient la proclamation suivante de S. M. :

« Nous, Frédéric Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc.

« L'état illégal qui règne depuis longtemps dans une capitale et résidence de Berlin, et menace de précipiter le pays dans l'anarchie si on le forcé, me l'avait de mes mainsles responsabilités, de transférer à Brandebourg l'Assemblée Constituante. Je l'ajournerai jusqu'au 27 de ce mois, afin que cette mesure puisse être exécutée. Par le même motif, j'ai augmenté considérablement la force armée dans ma capitale et résidence, et j'ai été obligé de déclarer la garde civique, au regard de son conduite illégale, conformément au paragraphe 3 de la loi du 17 octobre dernier, sans à la réorganiser. Je sais bien que ces mesures peuvent être mal interprétées, et que le parti anarchique peut en abuser pour inspirer des citoyens bien intentionnés des inquiétudes sur les libertés accordées à mon peuple; mais je suis également convaincu que l'avenir de la Prusse et de l'Allemagne sera le droit d'exiger cette démarche de moi et de mon gouvernement. C'est pourquoi je m'adresse dans ce temps critique à toutes les pays, à vous tous mes fidèles Prussiens, dans la confiance que vous désapprouverez d'énergiques, avant la résistance illégale d'une partie de vos représentans, qui, oubliant leur devoir envers le peuple et la couronne, se sont opposés à la translation de l'Assemblée nationale. Je vous exhorte à ne pas écouter les insinuations qui auraient pour objet de vous faire croire que je veux diminuer vos libertés présentes dans les journées de mars, et que je veux m'écarter de la voie constitutionnelle où je suis entré.

« Prussiens! vous qui êtes encore fermes dans l'ancienne confiance en moi, vous qui avez encore le souvenir de ma maison royale et des traditions vivantes du peuple, je vous prie de conserver ce sentiment dans les bons comme dans les mauvais jours. Mais vous qui commencez à chanceler, je vous exhorte à vous arrêter dans le sentier escarpé où vous êtes, et à attendre les actes qui suivront. Mais je vous donne à tous, en cette une fois, l'assurance inviolable que vos libertés constitutionnelles ne seront pas amoindries, et que je considérerai comme un devoir sacré d'être pour vous un bon roi constitutionnel, afin que nous puissions ériger en commun un bel et solide édifice, sous le toit duquel, dans l'intérêt de notre patrie prussienne et allemande, nos descendans pourront aller se réjouir pendant des siècles, tranquillement et dans un accord parfait de bénédiction, d'une véritable liberté. Puisse Dieu nous accorder sa bénédiction! »

Le *Moniteur prussien* contient dans son numéro du 13 novembre la notification suivante :

« Quoique S. M. le roi ait conformément au droit de la couronne, par message du 8 de ce mois ordonné la translation de l'Assemblée nationale à Brandebourg et son ajournement au 27 de ce mois, afin de mettre fin à l'état illégal, au lieu de se soumettre et d'aider à résoudre d'une manière digne et légale, à l'abri de l'influence illégale du dehors, à Brandebourg, au temps fixé, la tâche imposée au peuple et au gouvernement, continuer à tenir ici des séances et à prendre des résolutions qui doivent amener les conséquences les plus déplorables et troubler visiblement la tranquillité, qui doit seule assurer la prospérité générale. Ce procédé illégal est d'autant moins justifié que les représentans dont on accuse les membres du ministère sont plus exagérés et moins fondés. Animé du désir le plus sincère de remplir de la manière la plus consciencieuse les promesses faites par le roi dans la proclamation de ce jour, et de fonder la prospérité du peuple sur la base d'une vraie liberté, le ministère doit repousser formellement toute atteinte calomnieuse portée à ses intentions et à son sentiment du devoir.